

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés aux activités définies dans le référentiel des activités professionnelles (R.A.P).

Il s'agit de vérifier :

- que le candidat maîtrise :
 - les connaissances technologiques (matériaux, moyens de production, procédés de traitement des articles, produits...),
 - les connaissances liées aux règles d'hygiène, de prévention et la réglementation relative au milieu professionnel de la blanchisserie,
- qu'il est capable de mobiliser ces connaissances dans la préparation d'activités professionnelles.

Elle permet d'évaluer tout ou partie des compétences définies au référentiel de certification et mobilise l'ensemble des savoirs qui leur sont directement associées:

C1.1 Prendre en compte les consignes de travail - Identifier les contraintes de l'entreprise et des clients

C1.2 Identifier et décoder les informations techniques utiles à la conduite de l'activité

C2.1 Gérer le stockage

C2.2 Gérer les documents de suivi

C2.3 Gérer son activité

● Contenus de l'épreuve :

A partir d'un ensemble de documents limité aux données strictement nécessaires à la description du contexte de la ou des activités issues(s) d'une situation professionnelle de son métier, le candidat peut-être conduit à renseigner des documents relatifs :

- aux diverses activités prévues, à leur contexte (type d'entreprise), et à leurs caractéristiques essentielles (réglementation),
- aux caractéristiques : des matériaux, des lots, des articles à traiter, des procédés de traitement, des moyens de production à disposition,
- à la chronologie des opérations à effectuer,
- aux principaux risques liés à la ou aux activités proposées,
- aux mesures de prévention à mettre en œuvre dans une situation donnée,
- à la conduite à tenir en cas d'accident

*** Critères d'évaluation :**

- La maîtrise des connaissances en lien avec la ou les activités proposées,
- L'aptitude à mobiliser les connaissances acquises dans un contexte donné,
- La pertinence des propositions.

L'épreuve est notée sur 20 points

5 points portent sur la maîtrise des connaissances des règles d'hygiène, de prévention et de la réglementation en vigueur dans le secteur professionnel

15 points portent sur les connaissances liées aux différentes activités professionnelles

● Modes d'évaluation :

Suivant le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle en cours de formation (II).

Les activités, les documents, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quelque soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Education Nationale veille au bon déroulement de l'examen.

→ I) Évaluation par épreuve ponctuelle écrite (2heures):

L'épreuve s'appuie sur un dossier technique **élaboré conjointement par les professeurs chargés de l'enseignement professionnel et de biotechnologie - santé - environnement.**

Il est constitué :

- de la description d'une ou plusieurs activités empruntées au secteur professionnel,
- des documents techniques relatifs :
 - o aux moyens de production,
 - o aux locaux,
 - o aux caractéristiques de lots d'articles,
 - o aux extraits de réglementation,
 - o aux consignes de prévention
 - o

→ II) Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation écrites d'égale valeur dans la notation, organisées en établissement de formation sous la **responsabilité conjointe des professeurs chargés de l'enseignement professionnel et de biotechnologie - santé - environnement.** Le degré d'exigence équivaut à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante.

La première situation pourrait avoir lieu de préférence en 2^{ème} année de formation après la première période de formation en milieu professionnel.

La seconde évaluation pourrait avoir lieu vers la fin de la formation

Pour chacune des situations, l'équipe pédagogique veillera à la complémentarité entre les différents contextes professionnels et s'appuiera sur les différentes PFMP.

Elle veillera tout particulièrement à ce que l'une des situations soit en lien avec les activités de blanchisserie du secteur public.

Un professionnel sera associé à la mise en œuvre de l'évaluation, sans que son absence ne puisse invalider celle-ci.

À l'issue de chaque situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- les documents et travaux réalisés par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation renseignée.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif aux situations d'évaluation, sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable d'assurer la mise en œuvre des techniques et tâches relatives aux activités définies dans le référentiel des activités professionnelles (R.A.P).

Elle permet d'évaluer tout ou partie des compétences définies au référentiel de certification et mobilise l'ensemble des savoirs qui leur sont directement associées :

- C3.1 Stocker : les lots de linge, et les fûts de produits
- C3.2 Préparer le traitement des lots de linge
- C3.3 Effectuer un contrôle qualitatif et quantitatif
- C3.4 Effectuer le lavage et le séchage
- C3.5 Effectuer les opérations de finition
- C3.6 Effectuer les opérations d'expédition
- C3.7 Participer à la maintenance de premier niveau
- C4.1 Communiquer, rendre compte, s'intégrer dans une équipe

Il est possible que, techniquement, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences doivent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation et, si elles ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes seront réalisées avec assistance.

● Contenus de l'épreuve :

Le candidat sera placé dans une situation courante du milieu professionnel et aura à mettre en œuvre les différentes activités prévues dans le référentiel des activités professionnelles.

Le candidat aura à sa disposition, suivant les activités :

- Les installations,
- Les produits et matériels,
- Les moyens de production (de lavage, de finition, d'expédition...)
- Les procédures de l'entreprise,
- Les fiches techniques,
- Les données de sécurité,
- Les documents de suivi,
- Les fiches de postes,
-

Le candidat devra :

- Réaliser les opérations de réception du linge,
- Réaliser les opérations de production
- Réaliser les opérations d'expédition

*** Critères d'évaluation :**

- la maîtrise des techniques mises en œuvre,
- le respect de la qualité,
- le respect de la productivité,
- la transmission efficace des informations,
- le respect des règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité,

L'épreuve est notée sur 160 points

80 points portent sur les opérations de production (lavage-séchage ; finition ; maintenance)

50 points portent sur les opérations de réception (comptage, tri, marquage, vérification, renseignement des documents de suivi, règles de sécurité)

30 points portent sur les opérations d'expédition (comptage, contrôle des documents de suivi, préparation de la livraison)

● Modes d'évaluation :

Suivant le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle en cours de formation (II).

Les activités, les documents, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quelque soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Education Nationale veille au bon déroulement de l'examen.

→ I) Évaluation par épreuve ponctuelle :

Le candidat est mis dans une situation courante empruntée au milieu professionnel et aura à mettre en œuvre les activités de réception, de production et d'expédition définies dans le contenu de l'épreuve.

Afin d'être le plus proche de la réalité professionnelle, la situation précisera le cadre du contexte professionnel : blanchisserie du secteur public, du secteur privé ou associatif.

L'organisation, les équipements, les procédés de traitement et les articles à traiter seront en accord avec le contexte défini.

→ II) Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, d'égale valeur dans la notation, organisées au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue).

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par l'équipe pédagogique de l'établissement.

Afin d'être mis en situation réelle (matériel, volume de linge à traiter), chacune des situations d'évaluation a lieu en milieu professionnel tel que défini dans le contexte professionnel (blanchisserie du secteur public, privé ou associatif) à l'issue des deux dernières périodes de formation en entreprise. L'une des situations d'évaluation aura lieu dans une blanchisserie du secteur public.

L'équipe pédagogique veillera à la complémentarité des contextes professionnels.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé.

À l'issue de chaque situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- les documents et travaux réalisés par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation renseignée.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif aux situations d'évaluation, sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

1- Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques
- Proposer des mesures de prévention adaptées
- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre,
- l'exactitude des connaissances,
- la pertinence des mesures de prévention proposées,
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

2 - Modalités d'évaluation :**a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)**

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

- première situation d'évaluation : écrite – 1 heure

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

- deuxième situation d'évaluation :

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel. Elle est constituée de deux parties :

· une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.

· une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

b) Epreuve ponctuelle (notée sur 20) 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie : Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : Le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
 - l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.
- En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

EG1 Français et Histoire- Géographie et Education civique

Coefficient 3

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie - éducation civique* permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation :

ÉVALUATION PAR CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION :

L'épreuve de français et d'histoire – géographie- éducation civique* est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie- éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

A - Première situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc., cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

- Deuxième partie (histoire-géographie- éducation civique)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique*.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

- Deuxième partie (histoire-géographie- éducation civique)

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie- éducation civique).

ÉVALUATION PAR ÉPREUVE PONCTUELLE – 2 HEURES +15 MINUTES:

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie- éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie - éducation civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique*.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

Modes d'évaluation :**Évaluation par contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à

ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Evaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

• Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

• Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de

décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

→**Remarques sur la correction et la notation**

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG3 Education physique et sportive

Coefficient 1

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.